

N°04/2024

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 MARS 2024**

OBJET : Acquisition d'un lot dans le lotissement Terra Alpina par la commune

Le quatre mars deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Serge BLANC

Convocation en date du : 25 février 2024

PRESENTS : ACHIN Richard, BARBAN Daniel, BLANC Serge, M. BOYER-JOLY Gilbert, CATELAN Thierry, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, GRIVEL Norbert, MAGNAN Richard, OLLIVIER Nathalie, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉ : GALLAND Daniel (Pouvoir donné à Alain ROCHAS)

ABSENTS : AUBERT Sylvain, CATELAN Richard, HELSEN Véronique

Monsieur le Maire indique que quatre lots sur huit ont d'ores et déjà été retenus sur le lotissement Terra Alpina. Il explique que pour que le projet puisse démarrer, il faut qu'à minima cinq lots soient vendus en amont du début des travaux du lotissement. Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se positionner pour l'acquisition d'un lot afin que le projet du lotissement Terra Alpina puisse démarrer. Il présente les lots réservés et les lots encore disponibles :

Lot	Superficie M ²	Surface plancher autorisée M ²	Prix TTC	Réservation
1	251	260	40 000 €	Réservé
2	377	260	58 000 €	
3	513	280	75 000 €	
4	489	280	72 000 €	Réservé
5	708	600	102 700 €	Réservé
6	738	600	107 000 €	Réservé
7	461	280	68 000 €	
8	527	280	78 000 €	

La commune souhaite toutefois imposer trois conditions à l'acquisition du lot n°8 :

- Avoir la garantie que le promoteur réalise bien les deux immeubles sur les lots 5 et 6 dans un délai de 24 mois à compter de la signature par la commune de l'acquisition du lot 8
- Que le règlement de lotissement n'impose pas de date de construction sur le lot 8
- Que la collectivité puisse revendre à sa convenance le lot 8 à un particulier ou à une société

COMMUNE d'AUBESSAGNE

8 chemin derrière le Serre – Chauffayer - 05800 AUBESSAGNE - Tel : 04 92 55 22 43

Mail: mairie@aubessagne.fr

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'acquérir le lot n°8 d'une superficie de 527 m² pour un montant de 78 000€ (Honoraires d'agence inclus) à condition que les garanties énoncées ci-dessus soient respectées.
- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour signer les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN

